



# Politique des Langues Officielles

Politique Adoptée le: 12/29/2024

## **POLITIQUE DES LANGUES OFFICIELLES**

### Définitions

1. Les termes suivants ont la signification qui leur est donnée dans la présente politique :
  - a) Langues officielles - Les langues officielles du Canada sont l'anglais et le français.

### Objet

2. Cheer Canada s'engage à promouvoir et à utiliser les deux langues officielles du Canada dans l'accomplissement de ses services. Cette politique a pour but de guider Cheer Canada dans l'utilisation des deux langues officielles dans l'accomplissement de ses services.

### Portée et autorité

3. Cette politique s'applique à Cheer Canada et à ses activités.
4. Cheer Canada reconnaît que le français et l'anglais ont une égalité de statut au Canada. Cheer Canada s'efforce de respecter l'esprit de la Loi sur les langues officielles en desservant les deux communautés linguistique.

### Provisions

5. Cheer Canada reconnaît l'anglais et le français comme ses langues officielles.
6. Cheer Canada s'efforce de fournir des représentants bilingues lors des événements, des réunions et des engagements clés.
7. Les réponses à la correspondance écrite formelle seront fournies, si possible, dans la langue de l'auteur.
8. Toutes les publications qui sont prévues d'être en circulation pendant une durée prolongée et qui ont une large applicabilité doivent être fournies dans les deux langues officielles. Cheer Canada travaillera avec des experts francophones au besoin pour appuyer la traduction et l'adaptation efficaces des concepts et du matériel fournis en anglais afin de les adapter au contexte français.
10. Tous les documents officiels concernant la gouvernance de Cheer Canada, tels que les règlements, les politiques et les plans stratégiques seront fournis dans les deux langues officielles.
11. Les communiqués de presse, les mises à jour du site web et les bulletins seront publiés dans les deux langues officielles.
12. Les publications originales sur les médias sociaux (ex. les publications créées par Cheer Canada, à l'exclusion des rediffusions de publications de tierces parties) seront publiées dans les deux langues officielles.
13. Cheer Canada veillera à ce que les formulaires créés pour le grand public soient rédigés en anglais et en français.
14. Toute publicité initiée par Cheer Canada (imprimée, radiodiffusée, télévisée) doit être produite dans la langue appropriée au type de média et si possible, doit être disponible, sur demande, pour distribution en anglais et en français.
15. Pour des raisons pratiques et économiques, la majorité des activités internes de Cheer Canada se déroulent en anglais, mais tout membre qui en fait la demande peut recevoir par format écrit ou orale, les documents, renseignements ou explications en français dont il a besoin.
16. Lors du recrutement et de la sélection du personnel et des bénévoles, le bilinguisme est privilégié. Lorsque de tels candidats ne sont pas disponibles, Cheer Canada assurera une représentation ou un contact bilingue afin de pouvoir répondre efficacement aux besoins de ses membres.

Cheer Canada révisera régulièrement cette politique tous les deux ans afin de s'assurer de sa conformité avec directives fédérales et afin de répondre aux besoins changeants de sa communauté.